

## DEJEPS Pelote Basque

*Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,  
spécialité « perfectionnement sportif », mention « pelote basque »*

L'entraîneur DEJEPS, coordonnateur, exerce en autonomie contre rémunération ou bénévolement ; de l'école de pelote au plus haut niveau amateur et professionnel. Il est responsable sur le plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

L'action de formation mène au diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « pelote basque », communément appelée DEJEPS pelote basque.

Le DEJEPS pelote basque est un diplôme d'État de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs :

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- ⇒ Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en pelote basque,
- ⇒ Conduire des cycles de perfectionnement en pelote basque,
- ⇒ Organiser des actions de formation.

### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- ⇒ Être âgé de 18 ans.
- ⇒ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent le jour des tests de sélection.
- ⇒ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - Fournir une attestation d'expérience d'encadrement en pelote basque de **deux cents heures** au **moins pendant deux saisons sportives** délivrée par le directeur technique national de la pelote basque ;
  - Fournir une attestation de pratique en pelote basque **d'au moins trois saisons sportives** délivrée par le directeur technique national de la pelote basque.

*Est dispensé de la vérification des exigences préalables le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevet fédéral suivants :*

- *brevet d'État d'éducateur sportif premier degré, option « pelote basque » ;*
- *brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » assorti du certificat de spécialisation « pelote basque » ;*
- *brevet fédéral 2 délivré par la Fédération française de pelote basque.*

*Est également dispensé de la vérification des exigences préalables le sportif de haut niveau en pelote basque inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle*

- ⇒ Satisfaire aux épreuves de sélection



Le diplôme est également accessible par la **VAE**.

### TESTS DE SELECTION

Objectifs des tests : sélectionner parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme et leur insertion professionnelle future.

#### Nature des tests :

- **Test n°1 (épreuve pédagogique) :** présentation d'une situation pédagogique pour un groupe de 2 à 6 joueurs. Ce test doit permettre de vérifier la capacité du candidat à s'adresser et à organiser un groupe en respectant les règles de sécurité. **Durée** de la séquence : 20 minutes de préparation, 10 minutes de présentation de la situation puis entretien de 10 minutes.
- **Test n°2 (épreuve pratique) :** démonstration des différents coups de la pelote basque. Ce test doit permettre de vérifier que le candidat possède une maîtrise technique suffisante pour enseigner la pelote à tous publics. **Durée** : 20 minutes
- **Test n°3 (entretien de motivation) :** présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel. Ce test doit permettre de vérifier les intentions de formation du candidat, son niveau de motivation ainsi que sa capacité à communiquer à l'oral. **Durée** de présentation 15 minutes puis d'un entretien de 15 minutes.

#### Dispenses :

Les candidats titulaires des UC 1 et 2 d'un DE sont dispensés du test 1.

Les candidats titulaires des UC 3 et 4 du DE mention pelote basque sont dispensés des tests 1 et 2.

Les candidats titulaires du brevet fédéral 2 et 3 sont dispensés du test 1.

Les candidats qui justifient d'une pratique en compétition attestée du DTN sont dispensés du test 2.

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à demander à [formatpelote@gmail.com](mailto:formatpelote@gmail.com).

Les dossiers seront envoyés à partir de janvier jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2019. Ils devront être retournés à la DTN de la Fédération Française de Pelote Basque **complets**, au plus tard le **31 mars 2019** délai de rigueur.

### DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

#### La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **700 heures**.

Elle se décompose en sessions de formation en présentiel (635 heures), à la FFPB et en pôle de compétence en comité et en région, et d'heures de formation ouvertes



à distance (65heures).

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire après le positionnement.

#### La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs pratiquant la pelote basque licenciés à la FFPB. Le niveau des pelotaris doit viser le perfectionner avec un encadrement bihebdomadaire.

#### LIEU DE LA FORMATION

##### Structures fédérales :

- Centre National de Formation – 1 avenue Vital Biraben 64100 BAYONNE
- Le siège de la FFPB – 60 avenue Dubrocq 64100 BAYONNE

##### Ses organes déconcentrés :

- Comités & Liges
- Clubs

#### DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée de juin 2019 à décembre 2020.

Les épreuves de sélection se dérouleront fin mai.

Le positionnement est fixé juste après les épreuves de sélections. Début juin.

Le présentiel se compose de 16 semaines de 5 jours de juillet 2019 à décembre 2020.

Le travail en présentiel comité région ou pôle de compétence et la FOAD se déroule tout au long de l'année.

#### PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- Conception d'un projet d'action en pelote basque,
- Coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action de perfectionnement en pelote basque,
- Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en pelote basque,
- Conduite d'une démarche de formation,
- Gestion des risques de la pratique.

#### MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en trois épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- UC 3 : évaluation des compétences en situation de formation de cadre
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences en situation pratique d'encadrement pédagogique.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des sports.



### COUT DE LA FORMATION

Frais aux épreuves de sélection

**41,80 € HT, soit 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.**

Coûts pédagogiques de la formation complète en centres

**5995 € HT, 6495 € TTC (Soit 9 € HT l'heure de formation)**

*La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Pelote Basque, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Pelote Basque (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCA.*

L'hébergement et la restauration restent à la charge du stagiaire.

### STATUT ET AIDE A LA FORMATION

Professionnalisation

Contrat d'apprentissage possible dans la structure. Aides publiques possibles pour les stagiaires et structures.

Étudiant ou chômeur en formation initiale

Pour les candidats ne pouvant pas bénéficier d'un contrat d'apprentissage, des aides du conseil régional et des structures fédérales restent envisageable.

Les personnes en recherche d'emploi peuvent bénéficier d'aides spécifiques pour la formation et le retour à l'emploi.

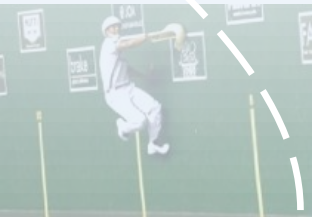
Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue. Les aides viennent directement d'UNIFORMATION (OPCA) chargé des financements pour la formation professionnelle.

### CONTACT

Organisme de formation : CENTRE NATIONAL DE FORMATION  
1 avenue VITAL BIRABEN 64100 BAYONNE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez écrire à [formatpelote@gmail.com](mailto:formatpelote@gmail.com)



## Calendrier DEJEPS Pelote Basque 2019-2020

|                        |                                   |                                    |
|------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Épreuves de sélections | Vendredi 24 mai 2019              |                                    |
| Positionnement         | 5 – 6 – 7 juin 2019               |                                    |
| Intersession 0         |                                   | du 8 au 30 juin 2019               |
| Semaine 1              | du 10 au 14 juin 2019             |                                    |
| Semaine 2              | du 17 au 21 juin 2019             |                                    |
| Semaine 3              | du 1 au 5 juillet 2019            |                                    |
| Intersession 1         |                                   | du 6 juillet au 1 septembre 2019   |
| Semaine 4              | du 2 au 6 septembre 2019          |                                    |
| Intersession 2         |                                   | du 7 au 29 septembre 2019          |
| Semaine 5              | du 30 septembre au 4 octobre 2019 |                                    |
| Intersession 3         |                                   | du 5 octobre au 3 novembre 2019    |
| Semaine 6              | du 4 au 8 novembre 2019           |                                    |
| Intersession 4         |                                   | du 9 novembre au 1 décembre 2019   |
| Semaine 7              | du 2 au 6 décembre 2019           |                                    |
| Intersession 5         |                                   | du 7 décembre au 12 janvier 2020   |
| Semaine 8              | du 13 au 17 janvier 2020          |                                    |
| Intersession 6         |                                   | du 18 janvier au 16 février 2020   |
| Semaine 9              | du 17 au 21 février 2020          |                                    |
| Intersession 7         |                                   | du 22 février au 15 mars 2020      |
| Semaine 10             | du 16 au 20 mars 2020             |                                    |
| Intersession 8         |                                   | du 21 mars au 5 avril 2018         |
| Semaine 11             | du 6 au 10 avril 2020             |                                    |
| Intersession 9         |                                   | du 11 avril au 10 mai 2020         |
| Semaine 12             | du 11 au 15 mai 2020              |                                    |
| Intersession 10        |                                   | du 26 mai au 20 juin 2020          |
| Semaine 13             | du 22 au 26 juin 2020             |                                    |
| Intersession 11        |                                   | du 27 juin au 6 septembre 2020     |
| Semaine 14             | du 7 au 11 septembre 2020         |                                    |
| Intersession 12        |                                   | du 12 septembre au 11 octobre 2019 |
| Semaine 15             | du 12 au 16 octobre 2020          |                                    |
| Intersession 13        |                                   | du 17 octobre au 15 novembre 2020  |
| Semaine 16             | du 16 au 20 novembre 2020         |                                    |
| Intersession 14        |                                   | du 21 novembre au 13 décembre 2020 |
| Semaine 17             | du 14 au 18 décembre 2020         |                                    |

**Semaine type : tous les jours lundi et mercredi : 9h-12h30, 14h-17h30 et mardi-jeudi : 9h-12h30, 14h-19h, vendredi 9h-13h (soit 35 heures par semaine)**